

Le Conseil a délibéré sur les dossiers suivants :

Délégation au maire pour exercer certaines attributions du conseil municipal – Délibération complémentaire à la délibération n° 2014.017 du 09 avril 2014.

Vu la délibération de l'assemblée n° 2014.04.17 du 09 avril 2014 déléguant à M. le Maire certaines attributions du conseil municipal,

Vu les observations formulées par M. le Préfet en date du 28 avril 2014 concernant les points 3 et 5 de la délibération, relatif à la délégation au titre des droits de préemption

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2008 instituant le droit de préemption urbain,

Considérant qu'à ce jour, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, commerciaux et les baux commerciaux n'a pas été instauré par le conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de retirer de la liste des attributions énumérées dans la délibération du conseil municipal n° 2014.04.027 du 03 avril 2014, point 3, la délégation accordée au maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,

- de compléter le point 5 de la délibération précitée comme suit :

D'exercer, au nom de la commune les droits de préemption urbain définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions fixées par délibération d'instauration du droit de préemption urbain du conseil municipal en date du 19 février 2008, qui fixe notamment son champ géographique (zones UA – UB – UX – 1 AU avec les secteurs 1 AU a et 1 AU x – 2 AU) ainsi que déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> aliéna de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme

Programme voirie 2014

Deux entreprises ont répondu à notre consultation dont une après le délai. Compte tenu du programme des crédits budgétaires, l'assemblée arrête le programme comme suit :

Réfection portion voies communales : Nécudet, Bel Air, Route de Loriol, Impasse de Lomy, Les Pigots, Impasse des Chênes, Le Pin, Le Seugey plus 5 T point à temps pour un montant de 21 235,32 € TTC.

Urbanisme :

Dossier occupation du droit du sol. M. Perret a déposé un permis modificatif pour la rectification des surfaces déclarées sur son dossier initial.

Sécurisation de la R.D 47 : Il sera fait appel aux compétences de l'agence d'ingénierie créée à l'initiative du conseil général pour aider les petites collectivités dans le montage des dossiers et le choix des maîtres d'œuvre.

M. le Maire représente le département au sein de cette structure.

Lotissement La Marche de Saint-Jean. Un résumé de l'assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires du lotissement qui s'est tenue le 27 juin est donné aux élus.

École

Yves Bajjat fait part de la dotation d'un tableau interactif dans chaque classe à St-Genis à la rentrée scolaire.

## BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 01/2014

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Affecte des recettes nouvelles et

Vote un virement de crédit suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 61522 Entretien de bâtiments : - 1 590,00 €

Article 022 Dépenses imprévues : - 1 900,00 €

Article 023 Virement à la section d'investissement : + 5 700,00 €

Total : + 2 210,00 €

Recettes

Article 6419 Rembt rémunération personnel : + 1 076,00 €

Article 74121 Dotation solidarité rurale : + 1 134,00 €

Total : + 2 210,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2183 Programme n° 160 « Matériel informatique école » + 3 200,00 €

Article 2184 Programme n° 159 « Mobilier S.P » + 2 500,00 €

Article 2183 Programme n° 162 « Mobilier école » + 0,00 €

Total + 5 700,00 €

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 5 700,00 €

## BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision modificative n° 01/2014

Le Conseil Municipal,

Vu le budget principal,

Vu les dépenses engagées à ce jour,

Vote un virement de crédit suivant :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2158 Programme n° 016 «Acquisition tracteur tondeuse » + 2 100,00 €

Article 2315 Programme n° 015 « Travaux » - 2 100,00 €

Total 0,00 €

### Informations diverses

- Réunion du Conseil Communautaire : 16 juin à 20 h 30. Les invitations seront envoyées par messagerie électronique.

### Désignation des délégués aux différentes commissions communautaires.

- Affaires scolaires – Petite enfance : Dominique Marquis – Jérôme Voisin

- Jeunesse sport Loisirs : Yves Bajat – Sophie Pradignac

- Environnement : Michel Brochand – Gérard Rosset

- Animation – culture : Isabelle Queffelec – Brigitte Bozonnet

- Aménagement du territoire – Économie : Yves Bajat – Sébastien Duranceau.

Emploi d'été. : Embauche de jeunes durant la période du 30 juin au 31 août. Emploi est créé.

### Désignation du représentant de la commune au sein de l'association « MARPA de la VEYLE ».

Le Conseil Municipal désigne Madame MARQUIS Dominique comme représentante de la commune au sein de l'association de la « MARPA de la VEYLE.

## Comptes rendus de réunions.

La parole est donnée aux élus.

Michel Brochand.

- Syndicat Saône Veyle. : 1<sup>ère</sup> réunion : vote du bureau : Président : Jean Pierre Rety de Replonges, 1<sup>er</sup> vice-président Alain Chalton, Maire de St Cyr, 2<sup>ème</sup> vice-président Gérard Rosset, 3<sup>ème</sup> vice-président, élu de Feillens.

: 2<sup>ème</sup> réunion. Une note de synthèse a été rédigée, les indemnités aux membres du bureau et au receveur municipal ont été votées, le contrat d'affermage expire en 2022 ; les travaux au château de la Dardaigne présentent des malfaçons. La prochaine réunion aura lieu le 25 juin à St-Cyr.

- SMIDOM : comité syndical du 27 mai.

M. Alain Foret a dressé le bilan de son mandat. Les projets à venir sont : la mise en place de la redevance incitative en 2015, l'achat de colonnes, l'augmentation de la collecte sélective, un travail sur la grille tarifaire, la validation du passage à deux équipes pour la collecte des ordures ménagères.

Élection du président et des vice-présidents. M. FERRE Paul de Thoisse est élu président. Messieurs Alain Poncet, Guy Morillon, Michel Gentil et Guy Charveriat sont élus respectivement 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vice-président.

- Information diverse

Défibrillateur. Il a été vérifié ce matin par les services de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle.

Isabelle Queffelec.

- Bons de transport alloués dans le cadre de la communauté de communes du Canton de Pont-de-Veyle. Ils ont été distribués aux bénéficiaires potentiels.

Yves Bajat.

- Conseil d'école. Ont été traité : Les effectifs à la rentrée, la répartition des élèves dans chaque classe est affiché au panneau d'affichage de l'école ; les rythmes scolaires à St Genis ; Les horaires des classes sont les suivants : 8 h 30 – 12 h – 13 h 45 – 16 h les lundis – jeudis et 8 h 30 – 12 h 13 h 15 – 16 h les mardi et vendredi et le mercredi 8 h 30 – 11 h 30. Les temps d'activité périscolaires auront lieu les mardis et vendredis de 14 h 30 à 16 h.

## Informations diverses.

M. le Maire fait part de sa nomination en qualité de Président à l'association Acteurs publics contre les emprunts toxiques.

Diaporama de la séance de formation des élus par le trésor public à faire suivre par messagerie à chaque membre du conseil.

## Planning

- Réunion commission affaires scolaires : le 23 juin.

-Fête du village le 31 août

- Boom cantine scolaire le vendredi 20 juin

- Vernissage à la Grange du Clou à St Cyr le 27 juin entre 18 h et 18 h 30

- Théâtre école de St Genis à la salle polyvalente le vendredi 13 juin à 19 H classe de M. Fabrizi ; le vendredi 27 juin à 19 H classe de Mme Fabrizi.

- Remise des dictionnaires aux élèves entrant en 6<sup>e</sup> à la rentrée scolaire 2014/2015 : le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 30 la salle polyvalente de St Genis

- Réunion exceptionnelle du conseil municipal : Élection le 20 juin à 18 h 30 des représentants pour l'élection des trois sénateurs

- Prochaine réunion du conseil municipal le 1<sup>er</sup> juin à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22 h 30.

